



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°101-2026

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2026

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 27
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMÉS : 27

NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS : 22

L'an deux mille vingt-six, le dix septembre à dix-neuf heures et trente minutes, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Échillais, sous la présidence de Mme Sonia TREVIEN, Maire, dûment convoqués le deux septembre deux mille vingt-six.

Présents : TRÉVIEN Sonia, COUDERT Éric, DRAPEAU Nathalie, COSSARD Nicolas, GABORIAUD Sébastien, MARTEAU Cédric, MIRC Laurence, DUMAS Sandrine, PERRAUD Nathalie, VIOLLEAU Sébastien, SCHAFF Caroline, NAUD Sébastien, SWARTVAGHER Swea, CHAIGNE Sébastien, DELAVEAU Françoise, BAUDIN Josiane, SWARTVAGHER Frédéric, VIGNERON Fabricia, VALERO Gérard, GUEVEL Stéphanie, DAUTRICOURT Arnaud, VEDDA-BOIJOUX Agnès.

Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : M. DEVILLERS Didier a donné procuration à M. Marteau Cédric.

M. GAUTREAU Philippe a donné procuration à M. Coudert Eric.

Mme CUVILLIER Armelle a donné procuration à Mme Vadda-Boijoux Agnès.

Mme BROOKBANK Katy a donné procuration à Mme Delaveau Françoise.

M. PAYET Patrice a donné procuration à Mme Guevel Stéphanie.

OBJET : TARIF CANTINE POUR LES AGENTS COMMUNAUX :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les tarifs communaux concernant le prix d'un repas à la restauration scolaire,

Vu la consultation des agents communaux,

Considérant qu'après consultation de l'ensemble des agents communaux, une partie d'entre eux souhaiteraient bénéficier d'un tarif pour les repas proposés par la restauration scolaire.

Dans ce cadre, une organisation interne serait mise en place afin de faciliter le travail des agents de la restauration scolaire mais également, afin que le service premier aux enfants se réalisent toujours dans les meilleures conditions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De créer un tarif cantine communal pour les agents communaux,
- De facturer le prix du repas à 4,00 € par agent et par repas.

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance,

Le 10/09/2026

Mme le Maire, Sonia TREVIEN

Le secrétaire de séance,

Mme Laurence MIRC

